

Rencontre 1 / Séance ordinaire
17 octobre 2022, ****19 h****

Participer à la réunion Zoom
<https://zoom.us/j/91714611875>

ID de réunion : 917 1461 1875
Code secret : CP20221017

PROJET -- ORDRE DU JOUR

- 19 h**
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022
 4. Suivis au procès-verbal de la réunion du 13 juin 2022 : Aucun
- 19h10**
5. Mot de la directrice générale du CSSDN – Mme Suzie Lucas
 - a) Obligation d'un conseil d'établissement (Mise en demeure)
 6. Mot de la présidente du Comité de parents – Mme Jany St-Cyr
- 19h30**
7. **Élection des officiers du Comité de parents – Élection**
Présenté par Me Sandra Cauchon, Secrétariat général du CSSDN
 - Procédure d'élections internes du Comité de parents 2022-2023 – l'information (voir document - Procédure élections internes Comité de parents)
 - Postes en élection :
 - a) Président;
 - b) Vice-président;
 - c) Trésorier;
 - d) Représentant au comité de transport;
 - e) Délégué 1 et Délégué 2 à la Fédération des comités de parents;
 - f) Représentant au CA de la Fondation Musique en Tête.
- 20h**
8. **Formation obligatoire pour les nouveaux membres des conseils d'établissement – information**
Présenté par Me Sandra Cauchon, Secrétariat général du CSSDN
- 20h05**
9. **Rôle du Comité de parents et de ses représentants– Information**
Présenté par Mme Jany St-Cyr

- 20h10** 10. **Déploiement 1 :1**– Information
Présenté par Mme Pascale Girard Toupin, Services éducatifs
- 20h35** 11. **Plan d’engagement pour la réussite (PEVR)** – Information
Présentée par Mme Suzie Lucas, directrice générale du CSSDN
- 20h45** 12. **Question du public**
a) Est-ce que les politiques alimentaires sont nécessaires dans les écoles?
Madame Adèle Cardinal
- 20h55** 13. Des nouvelles de vos écoles
14. Varia
15. Levée de l’assemblée

PROCHAINE SÉANCE DE L’ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 : Lundi 21 novembre 2022

Le représentant et le substitut peuvent assister à la rencontre. Toutefois, si un vote était demandé, un seul vote peut se faire par école.